

M. FAIR: Les cultivateurs ne peuvent se faire entendre en personne ici; nous les y représentons. Le 14 avril, j'ai demandé une copie des instructions données aux répartiteurs, mais...

L'hon. M. McCANN: J'avais l'intention de dire, comme l'honorable député l'a fait, que les cultivateurs ne peuvent venir ici se faire entendre en personne. Cependant, nous entendons rarement les représentants des cultivateurs dire un bon mot à l'adresse de la division de l'impôt sur le revenu. C'est pour cette raison que j'ai signalé aux honorables députés les lettres d'appréciation qu'on y a reçues des cultivateurs de tout le pays.

M. FAIR: Le ministre voudrait-il déposer ces lettres?

L'hon. M. McCANN: Si vous désirez parler, je vais m'asseoir; autrement je vous prie de me laisser continuer. J'ai reçu des lettres de M. Northfield, notre représentant à Edmonton. Il est inspecteur régional à cet endroit, et il me dit que les répartiteurs se rendent dans les différentes parties de la région où des assemblées générales sont tenues. Au cours de ces assemblées, on renseigne les cultivateurs sur le genre de déclarations qu'ils doivent faire. On leur conseille de tenir une certaine comptabilité qui leur permettra de savoir d'année en année quelle est leur situation. D'après les lettres que j'ai reçues, il semble qu'en général les cultivateurs reçoivent bien l'inspecteur et les répartiteurs. On a loué le ministère d'avoir pris ces moyens de les renseigner et de leur aider à remplir leurs déclarations.

Cet état de choses ne s'applique pas à une ou deux régions, mais à l'ensemble des provinces de l'Ouest.

Pour terminer mon exposé sur l'interprétation et l'application uniformes de la loi de l'impôt sur le revenu, je dois signaler, comme je l'ai fait remarquer antérieurement, que le bureau principal s'efforce, au moyen de correspondance et de diverses méthodes de surveillance, de rendre l'interprétation de la loi aussi uniforme que possible. Il ne faut pas oublier, cependant, qu'il arrive rarement que deux cas soient absolument identiques, même s'ils semblent de prime abord passablement analogues.

Beaucoup des griefs qu'on a formulés à l'égard des déclarations des cultivateurs et de la répartition de l'impôt dans leur cas résultent de ce que le ministère n'a pas suffisamment fait savoir aux cultivateurs qu'ils sont tenus autant que les autres d'acquitter leur impôt tant que l'exige la loi. Nous allons tenter de remédier à cet état de choses en continuant à tenir des assemblées de ce genre en certains districts.

[L'hon. M. McCann.]

Nos cultivateurs ne manquent pas de jugement et comprendront sans peine, je crois, qu'ils doivent autant que n'importe qui acquitter leurs impôts.

M. FAIR: Je crois être un de ceux qui ont le plus critiqué le ministère...

M. le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Dès que l'honorable député de Macleod eut pris la parole, j'ai signalé au comité qu'il serait irrégulier de se lancer dans une discussion générale sur le titre. J'ai permis à l'honorable député de Macleod de poursuivre son discours, puis les ministres ont donné leurs explications. Je suis à la merci du comité, mais n'empêche qu'on n'est pas censé entamer un débat général sur le titre.

L'hon. M. ABBOTT: Nous avons convenu hier soir de fournir certains renseignements, notamment ceux qu'avaient réclamés l'honorable député de Battle-River, une fois terminé l'examen en comité des articles du projet de loi. Or je crois que le ministre du Revenu national et moi-même avons fourni ces renseignements aussi complètement que nous le pouvions. Le comité n'a donc plus à étudier d'article, ni de projet de loi. Il a terminé son travail.

M. FAIR: J'avais posé des questions à l'étape du projet de résolution, mais je ne pouvais discuter la matière sans avoir obtenu de réponses. Il me semble qu'on devrait maintenant m'accorder une couple de minutes. Sinon, je devrai réclamer du temps à la troisième lecture. Au comité de décider.

M. GOLDING: Encore une fois, le président est à la disposition du comité.

L'hon. M. ABBOTT: Je ne proteste pas, mais je crois que la discussion devrait porter exclusivement sur les questions que m'a posées l'honorable député de Battle-River et auxquelles je viens de répondre. Il ne faudrait pas rouvrir tout le débat. Comme je lui ai demandé la permission de remettre les réponses à plus tard, il est assez juste de lui permettre de prendre la parole, mais il ne conviendrait pas de recommencer la discussion.

M. FAIR: Je remercie le ministre de ses paroles, surtout d'avoir reconnu le bien fondé de ma demande. Vu que j'ai critiqué l'application de la loi de l'impôt sur le revenu, — non que je trouve l'impôt lui-même inéquitable, car il me semble des plus raisonnables dans les circonstances, — je me sens l'obligation d'ajouter un mot. Je ne suis pas pour les perceptions présentes ni les présents abattements, et je voudrais que cela soit bien compris